

PLANÈTE CRA

N20°
Juillet-Août 2011



CRATOSPHERE

| Juillet 2011 | Hommes | Femmes | Enfants |
|---|---------------|---------------|----------------|
| <i>Nombre de personnes placées au CRA : 123</i> | 115 | 8 | 8 |

| août 2011 | Hommes | Femmes | Enfants |
|---|---------------|---------------|----------------|
| <i>Nombre de personnes placées au CRA : 102</i> | 97 | 5 | 5 |

Destins des personnes placées en Juillet 2011

| Destin précis | Nombre |
|----------------------|--------|
| EMBARQUE | 25 |
| LIBERE TGI | 17 |
| LIBERE FIN RETENTION | 14 |
| LIBERE TA | 5 |
| LIBERE PREF | 8 |
| READMIS SIMPLE | 25 |
| DEFERE | 13 |
| ASSIGNE TGI | 2 |
| REFUS EMBARQUEMENT | 0 |
| READMIS DUBLIN | 2 |
| LIBERE CA | 6 |
| ASSIGNE ADMIN | 2 |

Destins des personnes placées en août 2011

| Destin précis | Nombre |
|--------------------------|--------|
| EMBARQUE | 34 |
| LIBERE TGI | 1 |
| LIBERE FIN RETENTION | 4 |
| LIBERE TA | 10 |
| LIBERE PREF | 7 |
| READMIS SIMPLE | 9 |
| DEFERE | 1 |
| ASSIGNE TGI | 0 |
| REFUS EMBARQUEMENT | 0 |
| READMIS DUBLIN | 2 |
| LIBERE CA | 10 |
| ASSIGNE ADMIN | 0 |
| Encore présent au centre | 24 |

GRADINGUE :

Summer of cra

Outre les réjouissances habituelles liées à la saison estivale en rétention, les deux mois d'été au centre de rétention ont été marqués par les bouleversements de l'entrée en vigueur de la loi Besson venant modifier en profondeur les conditions de la rétention.

Petit résumé de vacances bien particulières.

18 juillet 2011. Entrée en vigueur de la Loi Besson.

La première partie de l'année a été marquée par l'oubli du gouvernement de transposer la directive retour avant le 24 décembre 2010. Par voie de conséquences, les préfetures ont eu beaucoup de difficultés à placer des personnes en rétention et les centres se sont vidés. Cornebarrieu, qui a une capacité de 124 places a tourné aux alentours d'une trentaine de retenus pendant plusieurs mois.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi Besson que tout le monde craignait, le retour de bâton a été brutal.. Sous couvert de la transposition d'une directive européenne, le gouvernement a en fait durci une nouvelles fois la législation en matière d'éloignement (7^{ème} réforme en la matière depuis 2003 et l'arrivée de M SARKOZY au ministère de l'intérieur.) La recette est toujours la même, si ça ne marche pas, il faut taper encore plus fort. Mais jusqu'où ?

Au menu des réjouissances, passage de la durée de rétention de 32 à 45 jours, présentation devant le JLD au bout de 5 jours au lieu de 48h, possibilité de notifier des interdiction de retour sur le territoire français, création de zones d'attentes « sauvages », restriction dans l'accès aux droits lors du transfert au centre, toute une batterie de mesures destinées à **optimiser** l'action des préfetures et **réduire les freins juridiques** à l'expulsion des sans papiers afin d'atteindre les **objectifs chiffrés** annoncés par le ministère.

19 juillet 2011. Fausse alerte

Libération des trois personnes arrivées la veille car le texte stipule que la loi entre en vigueur après le 18 juillet 2011, donc le 19.

25 juillet 2011. L'imagination préfectorale au pouvoir

Comme il fallait s'y attendre, les préfetures se sont ruées sur le nouvel arsenal répressif pour essayer d'en faire une utilisation systématique.

Désormais, l'administration n'hésite plus à priver de liberté de nombreux étrangers pour essayer de les expulser sans leur laisser de délai de départ. Cette pratique étant clairement contraire au droit européen.

Autre exemple, les premiers jours suivants l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, presque tous les nouveaux retenus se voyaient notifier une interdiction temporaire de retour avec la mesure d'éloignement dont ils faisaient l'objet et ce, quelle que soit la situation de la personne.

Le 25 juillet, le tribunal administratif de Toulouse a dû annuler une mesure d'éloignement, sans délai, accompagnée d'une interdiction de retour de trois ans visant le père d'une petite fille française de 6 ans. Comment en effet, peut on interdire à un père de revenir en France pendant trois ans alors que son enfant et sa femme y vivent ?

Bien d'autres personnes, n'ont pas eu cette chance et se retrouvent aujourd'hui expulsées pour satisfaire à des quotas alors que toute leur vie est en France.

M SIDIBE vivait en France depuis dix ans. Il y était rentré régulièrement avec un visa court séjour. Il y travaillait et y avait toutes ses attaches. Il y a cinq ans, il a rencontré une femme de nationalité française qui est devenu son épouse il y a deux ans. A ce titre, il avait bien sûr droit à un titre de séjour. Pourtant, La Préfecture de Haute Garonne a toujours refusé de lui délivrer un titre de séjour, lui reprochant de ne pas être entré avec un visa long séjour.

L'an dernier à la même époque, il fait l'objet d'une OQTF suite au refus de son titre et a été placé quelques temps en rétention. Le Tribunal administratif avait annulé l'arrêté de placement en rétention et il avait été libéré du cra mais la Préfecture a toujours refusé de lui restituer son passeport. Du coup, SIDIBE ne pouvait pas rentrer par ces propres moyens au Mali afin de régulariser sa situation administrative. C'était pourtant son souhait le plus grand. Son avocat a fait plusieurs demandes de restitution du passeport sans résultat.

Un an plus tard, il est contrôlé par hasard à bord de son véhicule et placé au cra sur la base d'une nouvelle OQTF assortie d'une interdiction de retour (IRTF) de 2 ans !!! La mesure est contestée au Tribunal administratif et la Préfecture s'empresse d'abroger l'IRTF deux heures avant l'audience. L'OQTF sera pourtant confirmée par un magistrat peu regardant et le lendemain, M SIDIBE sera reconduit en urgence à Bamako afin d'éviter le passage devant le JLD prévu l'après midi.

Il n'a pas été prévenu de son départ et ne pourra même pas voir son épouse résidant à Toulouse afin qu'elle lui apporte quelques affaires et un peu d'argent pour son voyage.

La grande classe.

26 juillet 2011 : quand les chats ne sont pas là, les souris dansent

Kristina se fait arrêter à la fenêtre de son domicile. Les agents de police la hèle depuis le trottoir. Elle ne comprend pas pourquoi ils s'agitent, alors elle s'exécute. Elle ouvre la porte sans faire trop de bruits, son mari et ses deux enfants dorment à l'étage. De la bouche des policiers, un seul mot qu'elle devine : son nom et « passeport ».

Il est 14h, avec son sourire impassible, elle s'exécute et suit les agents dans le silence de la ville.

Ah oui, un détail dont la Préfecture n'a pas jugé pertinent de prendre en compte dans le déroulé de son scénario : Kristina est slovaque, sourde et muette de naissance, handicapée à 80%.

Lorsqu'elle était enfant, en URSS, ses parents l'ont scolarisé dans un pensionnat d'une région voisine. Les quelques mots de slovaque qu'elle parvient à comprendre et émettre sont ceux d'un patois issu du village de son école.

Seul son mari, de la même région, parvient à communiquer avec elle. Ses parents, ses frères et ses sœurs eux, ont beaucoup plus de mal.

Ce sera pourtant son frère qui tentera de servir d'interprète traducteur au Commissariat.

Dans le bureau, Kristina me sourit et ne cesse de ânonner « baby » « baby » en mimant un bercement. Après des pages de dessins et des mimes acrobatiques, je parviens à obtenir le numéro de la famille et de l'avocat.

Le Tribunal Administratif saisi la libérera au bout de 2 jours, 3 heures avant l'exécution de la reconduite.

Sans cette annulation, le JLD n'aurait pas pu se prononcer sur la notification des droits en langue des sourds slovaque d'une région perdue des Balkans puisqu'il n'exerce désormais son contrôle qu'au bout de 5 jours et il n'aurait jamais connu le joli sourire de Kristina qui devait être reconduite au 2^{ème} jour, dans le silence de l'été.

01 août 2011. Ouverture du centre de rétention du Mesnil-Amelot 2

Annoncé depuis 2009, le plus grand de France, à proximité de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle est le symbole de la froideur sécuritaire et technologique au service du contrôle des corps. La structure répond aux critères de l'architecture carcérale classique : bâtiments en étoile autour d'un centre de contrôle central, portes hachoirs, caméras de surveillance, détecteurs de mouvements, restriction des possibilités de communication entre les personnes retenues et avec les intervenants civils... On pourra y enfermer 240 étrangers, dont des enfants, en contournant la limitation légale de la capacité des CRA fixée à 140 places, et les juger dans une antenne spécifique et délocalisée du tribunal, attendant au centre, le tout cerclé d'une même enceinte barbelée.

Après deux ans de mobilisation associative, il n'est pas anodin que le gouvernement choisisse la période estivale pour ouvrir ce véritable camp d'internement. La localisation géographique de ce camp, sa structure intérieure comme le choix de mettre en place une justice d'exception en son sein, sont autant de preuves de cette mise à distance de la société civile et de la dérive sécuritaire du gouvernement français en matière d'immigration.

05 août 2011. Khéziban : suite et fin d'un acharnement préfectoral ?

Sûrement vous souvenez vous de la jeune Khéziban. Lycéenne turque à Toulouse, la Préfecture de Haute-Garonne avait tenté de l'expulser en février de cette année. Libérée par le JLD, la jeune femme a été contrainte de se cacher toute l'année pour terminer sa scolarité.

Ce sera sa mère et son frère de 17 ans qui seront retenus au Centre au début du mois d'août. Une opération d'envergure a permis d'interpeller simultanément le fils et la mère à deux

points différents de la ville. Une patrouille interpelle le fils, en voiture avec un ami, pendant que, de l'autre côté de la ville, une autre patrouille « reconnaît Madame » et l'interpelle.

Fils et mère se retrouvent au Commissariat. Ils seront transférés au Centre de Rétention. Madame suffoque, a beaucoup de mal à se déplacer. Je la vois traverser le centre en fauteuil roulant pour se rendre à l'infirmerie.

Une reconduite express avant le passage JLD : la mère et le fils sont reconduits en Turquie deux jours après leur placement. Khéziban échappée dans la nature.

8 août 2011. Le Ministre communique

Le ministre de l'intérieur, Claude Guéant annonce qu'il revoit à la hausse l'objectif chiffré de 28 000 reconduites prévues par son prédécesseur Brice Hortefeux. Il estime que si son objectif de 30 000 reconduites d'étrangers en situation irrégulière était atteint en 2011, il s'agirait du "meilleur résultat historiquement enregistré" par la France.

A ce jour, sur les sept premiers mois de l'année, nous avons reconduits 17 500 étrangers en situation irrégulière, soit 4 % de plus que l'année dernière", a indiqué le ministre. De plus, "grâce aux instruments nouveaux que donne la loi immigration-intégration, avec notamment la prolongation de la durée de rétention administrative, nous pouvons être plus efficaces", a-t-il assuré.

La maîtrise des flux migratoires reste "une priorité", a ajouté le ministre, pour qui il y a une "raison politique majeure : il s'agit d'une vision de la France de demain". La France "a une histoire, des racines, une culture, un corps de doctrine sociale, juridique, très profondément ancré dans l'opinion et les Français tiennent à tout cela", a-t-il avancé.

Maîtriser les flux migratoires permettra, selon M. Guéant, "que ceux qui viennent puissent adopter cette civilisation française, être intégrés, sinon nous allons à une France de communautarisme, de juxtaposition de communautés, de cultures, de groupes chacun avec leur histoire et leur religion, ce n'est pas conforme à l'idée que nous nous faisons du pays uni", a-t-il affirmé. Il a également réitéré sa volonté de réduire de 200 000 à 180 000 le nombre d'entrées légales d'étrangers en France.

9 août 2011. Ils sont passés où les 30 000 ?

Pas à Cornebarrieu en tout cas. On a beau compter et recompter, nous n'arrivons pas à comprendre comment M GUEANT fait ses calculs pour se réjouir autant.

Comme nous l'avons dit, le retard de la transposition de la Directive retour a eu pour conséquence la diminution importante du nombre de placements en rétention les six premiers mois de l'année. Ainsi à Cornebarrieu, 782 personnes ont été placées en rétention du 1^{er} janvier au 8 août 2011 contre 1057 à la même période l'année dernière. A cette date, 434 personnes avaient effectivement été éloignées (323 embarquements et 111 réadmissions) contre 339 cette année (210 embarquements et 129 réadmissions).

Cette baisse substantielle se retrouve dans tous les centres dont certains ont même été vides à plusieurs reprises cette année.

Mais alors, de quelles reconduites parle M le Ministre ?

Il semble qu'il faille chercher du côté des retours volontaires effectués par l'OFII principalement de ressortissants roumains et du côté de Mayotte et de la Guyanne où l'on « expulse » plusieurs dizaines de personnes par jour en leur faisant traverser une rivière dans une barque... **(à développer)** Insérer lien rapport cour des Comptes sur les chiffres des reconduites.

12 août 2011. « *Histoire, des racines, une culture, un corps de doctrine sociale, juridique, très profondément ancré dans l'opinion et les Français tiennent à tout cela* " quand tu nous tiens.

La Préfecture de la Gironde met à exécution l'éloignement d'une personne retenue alors qu'elle venait d'être libérée par le JLD.

16 août 2011 Suicide au centre de rétention de Nîmes

La Cimade a dénoncé "la violence de l'enfermement des étrangers" après le suicide samedi d'un Roumain de 45 ans détenu depuis fin juillet au centre de rétention administrative (CRA) de Nîmes, dans un communiqué publié mardi.

Le parquet de Nîmes a ouvert une enquête pour recherche des causes de la mort après que ce ressortissant roumain, d'origine Rom selon la Cimade, a été retrouvé pendu dans sa chambre. Ce drame est "la conséquence directe de la violence que constituent les politiques françaises de l'enfermement des étrangers" et "d'un système qui ne considère plus les hommes en humains", estime la Cimade.

Selon la Cimade, la victime, "Marius B. était marié, père de deux enfants et avait vendu tous ses biens pour venir travailler en France sur des chantiers". "Il disait ne pas comprendre pourquoi il était ainsi retenu alors que citoyen européen il était seulement venu en France pour travailler", ajoute l'association. Selon le parquet, c'est la première fois qu'un tel drame se produit à Nîmes.

La dépêche AFP ne sera reprise au niveau national que sur les sites internet du Figaro et du Parisien.

Sans commentaire.

17 août 2011. En règle mais en rétention.

Un jeune homme tunisien est libéré par la cour d'appel de Toulouse après six jours de rétention. Il était pourtant en situation régulière en France puisque titulaire d'une carte de résident de dix ans mais il ne pouvait présenter que la copie de ce titre de séjour, l'original étant resté à son domicile. Les services interpellateurs ont fait une « erreur » dans l'orthographe du nom et n'ont pas voulu aller au domicile de la personne récupérer le titre de séjour. Mr a été libéré par le juge judiciaire parce qu'il avait fait l'objet d'une garde à vue pour séjour irrégulier mais a du attendre 6 jours sa libération car le Parquet de Toulouse a décidé de faire systématiquement appel des décisions de libération des JLD même si, comme dans ce cas, la jurisprudence est constante.

Il faut noter qu'un cas similaire avait été constaté 15 jours auparavant et que la personne avait du attendre plusieurs jours avant de pouvoir contacter un proche disponible pour aller chercher l'original de son titre d'identité à son domicile.

24 Août 2011. Fermeture temporaire du centre de rétention de Perpignan

Jusqu'alors, nous recevions les femmes placées par la Préfecture des Pyrénées orientales car le centre de Perpignan ne disposait pas de secteur pour les femmes. Il ferme pour rénovation et les retenus des PO seront donc désormais tous envoyés vers les centres de Sète, Nîmes et Toulouse.

La Préfecture des PO, leur spécialité pour remplir leur quotas de reconduites, c'est les réadmissions. Il s'agit d'interpeller des personnes qui résident régulièrement dans un Etat Schengen, généralement, l'Italie ou l'Espagne et qui ont eu le malheur de traverser la frontière alors qu'ils n'étaient pas tout à fait en règle. Rappelons que pour être en règle et avoir le droit de circuler librement dans l'espace Schengen pour une durée ne pouvant pas excéder 3 mois, les personnes de pays tiers doivent justifier d'un passeport, d'un titre de séjour en cours de validité et de quelques ressources pour ne pas constituer une charge pour la société française. (A titre d'exemple une circulaire établit ces ressources à 73 euros pour les tunisiens régularisés par l'Italie à qui il viendrait à l'idée de visiter notre beau pays.)

Le 25 août, c'est une situation un peu particulière que nous avons rencontrée.

La Préfecture des Pyrénées Orientales a interpellé trois touristes arméniens résidents régulièrement en Belgique qui se rendaient 10 jours sur la côte méditerranéenne en Espagne pour les vacances. Ces personnes n'avaient pas le droit de transiter par la France du fait de la nature provisoire de leur titre de séjour belge. Au lieu de leur demander de faire demi-tour, les services de police et la Préfecture ont préféré les placer en rétention administrative en vue de les reconduire par avion à Bruxelles.

Leur véhicule a toutefois été immobilisé à la frontière avec obligation pour eux de venir le chercher sous sept jours sous peine de placement en fourrière. Une obligation de quitter le territoire français en même temps qu'une obligation de revenir chercher la voiture alors que ces personnes n'avaient aucunement l'intention de rester, ne serait-ce qu'une heure sur territoire français.

Ils ont finalement été libérés au bout de plus d'une semaine par la Cour d'Appel parce qu'eux aussi avaient fait l'objet d'une garde à vue pour séjour irrégulier totalement illégal.

Dans la majorité des cas, les Préfectures arrivent à exécuter ces reconduites aux limites de la légalité avant même le contrôle du juge des libertés dont l'intervention a été reportée à cinq jours au lieu de deux par la loi Besson.

Optimiser-réduire les freins juridiques-objectifs chiffrés, on vous disait.

Rigolez pas trop quand même, c'est avec votre pognon qui font tout ça comme dirait l'autre.

26 août 2011. Mondher compte triple.

Sur les 30 000 annoncés par M GUEANT, Mondher comptera triple. Ce jeune tunisien originaire de Sidi Bouzid, même âge et même profession que Mohamed BOUAZIZI a été réadmis 3 fois en Italie depuis le 6 mai dernier. Une fois le 6 mai par la Préfecture des Bouches du Rhône, une fois par les Pyrénées Orientales le 28 juillet et cette fois par la Haute Garonne. Il a droit de circuler en France pourtant mais il a oublié son passeport à la maison. C'est toujours ça de pris pour atteindre le « *meilleur résultat historiquement enregistré* » par la France. Encore un petit effort !

27 août 2011. Une « vision de la France de demain » qu'il disait

La Préfecture de l'Indre décide de reconduire Lyova, officier de police arménien, débouté du droit d'asile, à Erevan. Sauf que Lyova était au CRA accompagné de l'ensemble de sa famille, à savoir son épouse, ses deux enfants âgés de 15 et 16 ans, ainsi que de ses deux petits enfants âgés de 10 mois seulement. La Préfecture de l'Indre n'a obtenu un laissez-passer de l'Arménie que pour lui et décide de le séparer du reste de sa famille au mépris du droit à l'unité familiale et au respect de la vie privée et familiale consacré par l'article 8 de la CEDH. Le Tribunal Administratif saisi en urgence de cette situation n'y trouvera rien à redire puisque la famille « à vocation à quitter le territoire »

La Préfecture de l'Indre décide aussi de maintenir en rétention le reste de la famille et donc les nourrissons pendant 45 jours alors qu'elle sait pertinemment depuis le début qu'elle ne pourra pas les reconduire puisque l'ambassade d'Arménie est fermée tout le mois d'août pour congés estivaux.

Les familles s'est le vrai problème de l'été. Les préfectures ont l'habitude de profiter de cette période pour s'occuper des dossiers les plus sensibles et donc des famille qui bénéficient souvent de nombreux soutiens associatifs et dont les enfants sont scolarisés qui sont donc un peu isolés et fragilisés à cette période de l'année.

Cette année n'aura pas dérogé à la règle. C'est 8 familles dont 14 enfants âgés de 10 mois à 16 ans qui sont passés par le CRA de Cornebarrieu durant les deux mois d'été.

31 août 2011. Un tramway fourni par la RATP pour évacuer des Roms

« *histoire, des racines, une culture, un corps de doctrine sociale, juridique, très profondément ancré dans l'opinion et les Français tiennent à tout cela* " quand tu nous tiens. Bis

Une rame de tramway a été mise à la disposition de la police suite à l'évacuation d'un camp de Roms à Saint-Denis. Les forces de l'ordre ont fait embarquer une centaine de personnes, direction la gare RER de Noisy-le-Sec.

Pour minimiser les troubles et les retards sur la ligne, le personnel de la RATP et les forces de l'ordre sont convenues de l'intérêt d'utiliser un train disponible pour évacuer ces Roms. Cette mise à disposition fait grincer des dents en interne et dans le département, d'autant que des enfants, dont certains ne parlant pas français, auraient été séparés de leurs parents.

4 septembre 2011.

C'est la rentrée des classes. Les fils de Lyova, l'arménien sont toujours enfermés au centre de rétention. Ils y ont passé tout le mois d'août Il n'auront pas le droit d'aller à l'école avec leurs camarades ce lundi.

Pablo et Amélie V

Le ping pong des irresponsables.

Je suis un jeune homme.

Je suis mal.

J'ai mal.

Depuis de longues années je survie plutôt mal sans papier et alterne les lieux de privation de liberté, prison et centre de rétention.

J'aime la vie et pourtant j'ai plusieurs fois tenté d'y mettre fin.

Mon corps est strié de cicatrices.

Lorsque je vais mal je me taillade le torse de profondes déchirures avec un objet tranchant comme un prisonnier trace des traits sur le mur de sa cellule.

Pour m'évader et ne plus entendre toutes ces voix qui s'invitent et parlent parfois dans ma tête sans mon autorisation, j'avale des médicaments que je me procure dans la rue.

Je suis orphelin car mes parents m'ont abandonné lorsque j'étais encore un enfant.

J'aime la compagnie des humains et je souffre de ne pouvoir dire au monde que je suis un homme bon et intelligent.

Parfois j'ai envie d'en finir et cela s'est encore produit un après midi alors que j'étais au centre rétention de Cornebarrieu dans ma chambre.

Des retenus du même secteur que moi, parlaient au téléphone avec leurs copines et leurs parents et tout à coup je me suis senti seul, triste, désespéré.

Mécaniquement j'ai alors tressé une corde avec mes draps et j'ai tenté de me pendre.

La corde a cassé, j'ai perdu connaissance et le circuit habituel que je connais trop bien a commencé.

Urgence psychiatrique.

Un médecin m'ausculte, me jauge et me demande ce que je préfère. Retourner au centre avec les autres ou bien resté à l'hôpital enfermé?

Le choix est vite fait, je ne suis pas fou! Je ne veux pas rester dans un asile.

De retour au centre ça ne va pas mieux et je tente de m'ouvrir les veines. Je suis soigné et on me dit que je ne suis qu'un simulateur. D'ailleurs c'est les médecins qui l'ont dit alors.....

Je suis placé dans une cellule d'isolement.

C'est le dénuement total.

Une mousse pour dormir, un wc à la turc, des murs gris et tristes, une petite fenêtre trop haute pour que je puisse regarder à l'extérieur et surtout une boule noir au plafond qui m'épie sans cesse: la caméra.

Je reste allongé sur ma paillasse et discrètement, à moitié caché sous mes draps je tente de m'étrangler avec ma taie d'oreiller enroulée autour de mon cou. Je sers si fort que je perd connaissance et tombe à terre.

Les policiers arrivent et je suis ranimé.

Durant 5 jours et 5 nuits soit plus de 120 heures je reste dans cette petite pièce. Alors que l'on m'amène à la douche qui jouxte la cellule, je bois d'un coup la moitié d'une bouteille de shampoing.

Je suis mal, trop mal. Je veux que tout s'arrête.

La Cimade vient plusieurs fois me voir.

Le juge auquel on a demandé de me remettre en liberté dit qu'il ne peut rien sans certificat médical attestant que mon état est incompatible avec la rétention.

Les médecins de l'hôpital ne veulent pas prendre position et disent que mon état ne relève pas de la psychiatrie.

Les policiers ont une peur bleue que je réussisse à mettre fins à mes jours et préfèrent donc me garder 24h/24 sous l'oeil de leur caméra.

Tout le monde se renvoie la balle et moi pendant ce temps j'attends et je souffre.

Suite à une intervention de la Cimade et une rencontre avec le chef du centre il est décidé que je puisse passer mes journées dans le secteur avec les autres à la conditions que je promette de ne plus me faire de mal et de ne jamais rester seul.

Je retrouve un peu le sourire, mes compagnons d'infortune m'entourent, m'embrassent et j'ai le coeur qui déborde d'émotion.

J'aimerais tant être reconnu comme un homme respectable et aimable.

Il me reste encore 15 jours à passer dans ce centre et j'ai beaucoup de mal à envisager mon avenir.

La rue, les médicaments, les psychiatres, la prison....

C'est quand que ça s'arrête ?

Emotions censurées

J'en ai plein le container....

C'est quelles séquelles

C'est tout ce qui me reste de caractère....

*Tête brulée
J'ai plus qu'à m'ouvrir le canadair.*

*Jamais d'escale
Jamais de contact
Avec l'ordinaire*

*Perdu la boussole le compas
Erreur volontaire....;*

*N'essayez pas m'éteindre
Je m'incendie volontaire.
(A bashung)*

Leo

QUIZZ ?

Un quizz pour "réviser" la loi Besson sur l'immigration

La Cimade a mis en ligne [un quizz pour "réviser" la loi Besson sur l'immigration](http://www.mystudiyo.com/ch/a121858/go).
<http://www.mystudiyo.com/ch/a121858/go> sous forme de QCM, le jeu est instructif
